



**APPUI AUX ACTEURS YVELINOIS
DE LA COOPERATION DECENTRALISEE
ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE**

*

Règlement adopté par le Conseil général des Yvelines le 4 mars 2011

**Bilan d'étape : 1^{ère} année
Objectifs 2^{ème} année déjà réalisés
CONVENTION DE PARTENARIAT
Triennale 2013-2015**

Cf. maquette Annexe2

Déposé par



Monsieur Jean-Claude BEUF, Président
187 route de Rambouillet - St Antoine – 78125 SAINT HILARION

Nom des chefs de projet faisant l'objet de la demande de subvention	: Monsieur Dominique Verrien, Vice-Président
Téléphone	: 01 30 41 09 27 – 06 17 10 44 68
E-mail	: Dominique.verrien@wanadoo.fr
Nom des chefs de projet faisant l'objet de la demande de subvention	: Monsieur Jean-Claude Beuf, Président
Téléphone	: 01 34 83 53 01 – 06 12 03 32 29
E-mail	: jc.beuf@wanadoo.fr

Site : www.mali-medicaments.org (réactualisé et restructuré)

Dossier transmis le 20/01/2017

Formulaire à renvoyer par courrier à :

Monsieur le Président
Mission coopération internationale
Département des Yvelines
Hôtel du département
2 place André Mignot
78000 VERSAILLES

ANNEXE 2- Plan-type du rapport intermédiaire d'activités.

Fiche de synthèse :

Il s'agit d'une part de reproduire la fiche de synthèse annexée à la convention initiale ; d'autre part, et le cas échéant, de produire une mise à jour de cette fiche de synthèse tenant compte des éléments de bilan présentés dans le rapport intermédiaire. Si des modifications du programme ont été demandées par le Bénéficiaire, les copies de ces courriers et des réponses du Département doivent être jointes.

Première partie :

- rappel succinct du programme initial (quatre à cinq paragraphes : environnement, besoins identifiés, objectifs généraux du programme, réponses apportées aux besoins par le programme, contenu du programme, modalités d'exécution du programme et partenaires associés à son exécution) ; **Page 4 à 6 annotations et ajustements en marge**
- rappel du budget détaillé initial (tableau présenté lors du dépôt initial du dossier, par an, dépenses et recettes. Le cas échéant, le tableau des valorisations est reproduit) ; **Page 7**

Deuxième partie :

- déroulement du programme : il s'agit de la description des principales étapes d'exécution du programme (études, commandes, construction, formation, autres activités...) ; **Page 7 à 11**
- résultats intermédiaires atteints : à quelle étape du déroulement du programme en est-on aujourd'hui ? Est-ce conforme aux attentes ? **Page 7 à 11**
- ajustements : à ce stade, des ajustements sont-ils prévus par rapport au programme initial ? Si oui, quels sont-ils, et pourquoi ? **Page 7 à 11**
- mise en œuvre de la Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale : le bénéficiaire doit montrer comment il a transposé dans la réalisation du programme les principes de la Charte et quels actions complémentaires il envisage de mettre en œuvre ; **Page 15 à 23**
- contribution aux Objectifs du millénaire pour le développement : le bénéficiaire doit mettre à jour, le cas échéant et si l'avancement du programme le permet, les indicateurs et données relatives à la contribution de son programme aux OMD ; **Page 23 à 24**
- compte intermédiaire du programme : il est présenté sous forme de tableau et décrit l'état d'exécution du budget (dépenses et recettes) avant versement de la subvention départementale pour la deuxième année. Il est aussi détaillé que possible afin de faire le lien avec les documents produits en annexe ; **Page 7 à 11 – P 11 à 13**
- budget prévisionnel pour l'année suivante : également présenté sous forme de tableau, il présente sur une colonne le budget de la seconde année tel qu'il était prévu initialement, et le budget de la seconde année tel qu'il résulte des éventuels ajustements survenus depuis le début de la convention ; **Page 7 à 11 – P 11 à 13 - P 13 à 15**
-

Conclusion :

- perspectives : le bénéficiaire doit décrire la manière dont il envisage de poursuivre la réalisation du programme ; **Page 11 – P 13 à 15**

Les annexes :

- annexe 1 : rapports techniques existants détaillant l'exécution du projet (le cas échéant), lettres d'information éditées par le bénéficiaire, copie d'article de presse... **Témoignage Page 10**
- annexe 2 : rapport photo et vidéo sur CD-ROM. Le bénéficiaire enregistrera sur un CD-Rom entre 5 et 10 photos présentant son programme à différentes étapes de réalisation, et éventuellement un film vidéo présentant ce programme s'il existe. Les photos et films seront libres de droit et pourront être utilisés par le Département dans le cadre de sa communication sur

sa politique de coopération internationale ; **Puits Guidourou Page 7 à 9 ; Latrines Baragnagé Page 9 à 11 ; Latrines Temegolo Page**

- annexe 3 : copie des justificatifs comptables. Une liste détaillée des justificatifs fournis (identifiant chaque document par un numéro, le nom du bénéficiaire et le montant de la dépense) est établie et figure avant les copies des documents. Les documents fournis doivent au minimum correspondre au montant de la subvention départementale accordée pour la première année du programme. **P 11 à 13 – P 13 à 15**


 **Pièces supplémentaires :**

- **Changement de Président et en conséquence de siège social Page 25 à 26**
- **Nouveau RIB à venir (même compte mais changement d'agence)**

➤ **Fiche de synthèse:**

Commentaire [J1]: Quasiment identique au projet initial

- Rappel du programme en deux volets – Les ajustements :

Nom de l'organisation
 <p>MALI - MEDICAMENTS</p> <p>" L'eau, c'est aussi la Santé... "</p>
Titre du programme
<p>« De l'eau de qualité et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires dans certains villages du Mali. »</p> <p><i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)</i></p>
Localisation du programme
Villages des communes du cercle de Koro, notamment Pel-Maoudé, région de Mopti au Mali
<p><i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)</i></p>
Nombre de bénéficiaires directs
D'un côté 3500 à 4000 habitants (Dogon, peul, Mossi) avec leur cheptel, et de l'autre plus spécifiquement 429 écoliers venant des 3 villages concernés, le personnel scolaire et une trentaine de villageois dont les habitations sont voisines de l'école.
<p><i>(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)</i></p>
Objectifs
<p>➤ « De l'eau de qualité... »</p> <p>O1 à O5 : Puisage d'une eau de qualité - à proximité du lieu de vie - en quantité, simultanément par au moins 6 personnes - Pas de maintenance - utilisation garantie à 100% du potentiel quel que soit le moment de cette utilisation ; O6 : Séparation entre l'approvisionnement en eau à destination humaine et l'abreuvement du cheptel ; O7 : Sécurisation de l'accès au puits proprement dit pour éviter les accidents tant humains qu'au niveau des bêtes ; O8 : Assurance dans le temps de la meilleure salubrité possible du lieu de puisage ; O9 : Bonne appropriation et respect de ce lieu de vie, propriété de tous.</p> <p>➤ « ...et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires. »</p> <p>O10 : Pouvoir satisfaire ses besoins naturels dans un lieu adéquat pendant le temps scolaire ; O11 : Pas de matières fécales polluant et contaminant le biotope local, les eaux de ruissellement voire à terme les eaux d'infiltration ; O12 : Respect de l'intimité, ne plus se retenir de longues heures notamment pour les jeunes filles afin de pouvoir se soustraire aux regards et convoitises ; O13 : Une meilleure assiduité et donc un suivi scolaire renforcé par la</p>

disparition de cette source de discontinuité dans le déroulement de la journée d'école; O14 : Créer un sentiment de tranquillité voire de sécurité notamment pour les adolescentes ; O15 : Valoriser les déchets organiques ; O16 : Eduquer les enfants aux règles d'hygiène.

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)

Résultats attendus

❖ « De l'eau de qualité... »

R1 à R5 : un corps de puits de grand diamètre bétonné de la surface à la nappe de captage avec la meilleure pression d'eau possible – hauteur d'eau suffisante au captage quotidien - deux portiques permettant d'accrocher les poulies propriété de l'utilisateur, aux queues de cochon fixées sur les traverses - un enclos réservé aux humains pour le puisage et un abreuvoir indépendant pour le bétail - captage des eaux 'perdues' pour celui-ci - obturation et sécurisation du site par des couvercles; R6 : sensibilisation et formation des villageois notamment de la communauté des femmes aux questions de propreté, d'hygiène et aux règles d'utilisation.

❖ « ...et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires.

R7 à R9 + R11 : un bloc sanitaire de 4 latrines implanté à proximité de l'école avec collecte des déjections - transformation des matières fécales en engrais pour utilisation en agriculture locale ; R10 : cabines sanitaires closes ; R12 : bonne utilisation des latrines - appropriation des fonctionnalités.

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)

Activités à mener

✚ « De l'eau de qualité... »

A1 à A5 : Creusement, busage sur 15 cm d'épaisseur, ferrailage du puits proprement dit - construction d'une margelle - pose des portiques - réalisation de l'enclos sur dalle cimentée, pose des portillons - maçonnerie de l'abreuvoir- à l'intérieur, création d'une pente vers l'extérieur de l'enclos avec en périphérie création d'une rigole recueillant les eaux avec évacuation au niveau du dit abreuvoir - pose des couvercles ; A6 : encadrement et prestation de formation assurés par un de nos correspondants locaux.

✚ « ...et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires. »

A7 à A11 : création de latrines sèches - 4 blocs sanitaires fermés par des portes avec installation d'un collecteur avec transformation naturelle des matières fécales en engrais suivant le principe de la fosse septique - exploitation agricole ; A12 : dispense d'une sensibilisation et d'un enseignement à une bonne hygiène personnelle.

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie B2)

Nature et date de l'activité spécifique en Yvelines

Exposition, animations, projection du film « Faro, reine des eaux » à la bibliothèque Florian de Rambouillet semaine 37 (samedi 21 septembre 2013 à 15h00 temps fort, présence des officiels) en ouverture de la phase préliminaire des 5^{ème} Assises des Yvelines
(sous réserve de concrétisation)

Nouveau projet à l'étude : exposition et propositions de projections sur plusieurs problématiques au choix, itinérante sur deux trois communes des vingt-deux villages regroupés au sein de l'inter-communauté « Plaines et forêts d'Yvelines » autour de Rambouillet.

(Veuillez reprendre les informations figurant dans la partie D2)

Commentaire [J2]: Modification de la structure par rapport au plan initial : 1 bâtiment de 4 cabines ou bloc sanitaire. Dorénavant deux bâtiments de deux cabines chacun, sur le même site, permettant de séparer les filles des garçons. Les 4 blocs étant toujours reliés au même collecteur. Léger surcote mais nette amélioration du projet.

Commentaire [J3]: Amélioration du système : de simple collecteur, nous sommes passés à une fosse septique.

Commentaire [J4]: Ce projet ne répondait pas aux critères d'éligibilité du programme « An Ka Willi »

- Budget prévisionnel triennal du programme (en euros)

(fichier Excel, onglet « Budgetaction »)

	2013	2014	2015	TOTAL
DEPENSES				
Investissement	13 430	16 479	17 179	47 744
Accompagnement technique	52	52	52	156
Sensibilisation au développement		500		500
Dépenses non éligibles				
TOTAL	13 482	17 031	17 031	47 744
RECETTES				
Contribution de votre organisation	6 868	10 417	13 424	30 709
Contribution de votre partenaire local	<i>En nature</i>	<i>En nature</i>	<i>En nature</i>	
Partenaires en France				
<i>Dont CG78-Investissement</i>	<i>6 614</i>	<i>6614</i>	<i>3807</i>	<i>17 035</i>
<i>Dont CG78-Fonctionnement</i>				
<i>Dont CG78- Activité yvelinoise</i>				<i>500</i>
Partenaires à l'étranger				
TOTAL	13 482	17 031	17 231	47 744

Plan triennal : résumé détail dépenses par activité et site concerné :

- ❖ 2013 : puits de Guidourou, 35 m de profondeur + Latrines à l'école de Temegolo
11 234 € + 2 196 € = 13 430 €

10 802 € + 2 221 € = 13 923 €

Réalisé puits : 10 802 € = 500€ (reliquat trésorerie à Pel) + 8 000 (virement du 12/01/2013) + 2 250 (virement du 8/04/2013) + 52€ (26€ de frais par virement)

Puits de Guidourou achevé fin mai 2013 : extrait article sur le site en date du 03/06/2013

« Hier Robert nous a envoyé son dernier reportage photos concernant le puits creusé au cours du premier semestre 2013, GUIDOUROU, en partenariat avec le Conseil Général des Yvelines.

A titre indicatif: Guidourou : 1300 habitants : Dogon, Peul nomade et un cheptel de : 30 ânes, 70 bovins, plus de 150 caprins et ovins.

Quelques clichés:

Commentaire [J5]: Déroulement du programme conforme

Commentaire [J6]: Résultats intermédiaires atteints

Commentaire [J7]: Annexe 2 Illustrations





Réalisé latrines : 2 221.27 € = 95.27 € (reliquat trésorerie à Pel) + 2 100 (virement du 18/11/2013) + 26 € (26€ de frais par virement)

1 bloc de 2 latrines à TEMEGOLO, achevé le 14/01/2014 et 1 bloc de 2 latrines à BARAGNAGOLE achevé le 06/01/2014 : extrait article sur le site en date du 09/01/2014

Commentaire [J8]: [Annexe 2 Illustrations](#)

« Poursuivant notre but « De l'eau de qualité et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires dans certains villages du Mali. » notre association a lancé un programme sur 3 ans de construction de latrines dans trois villages, Temegolo, Baragnagolé, Timessogou, en partenariat avec [le Conseil Général des Yvelines, Yvelines partenaire du développement](#).

En savoir plus:

♦ [les objectifs, les résultats attendus, les moyens, les ressources locales...](#)

♦ [reportage photos](#) (les latrines de la ville de Pel-Maoudé)

Les photos du chantier en cours à Baragnagolé à la date du 06 janvier 2014:



Et le témoignage de l'enseignante de l'école de Baragnolé, bénéficiaire des dites latrines:

Compte l'Association "Belle
 Bécardant".
 Au nom de l'école de Baragnolé, les
 directrice vous remercie de l'action de
 deux latrines pour les filles et l'autre pour
 les garçons. L'école, nous nous en
 sommes souvenus l'association de leur
 grande collaboration.
 Cette année l'école compte 45 élèves
 quatre vingt ans élèves dont quatre vingt
 quinze garçons et quatre vingt six (66)
 filles. Dans les puits à venir nous nous souviendrons
 l'autre pour les enseignants et pour les élèves.
 Baragnolé le 08 novembre 2013
 Par la Directrice d'école
 Safiatou Sarraga

Initialement un même bloc de 4 latrines sur un site par an, réalisé un bloc de deux latrines sur deux sites en 2013 (soit 4, ce qui revient au même), et l'année suivante sur les mêmes 2 sites à nouveau un bloc de 2. Globalement le projet est identique.

Commentaire [J9]: Ajustement

Mais cet ajustement nous permet de doter tout de suite deux écoles dans deux villages de latrines, eux-mêmes nouvellement équipés en puits. Une meilleure cohérence

sanitaire, une appropriation plus aisée sur place des règles d'hygiène et des structures. Par ailleurs amélioration du projet en séparant à termes les commodités « fille » « garçons ». De plus, enchaînement des deux phases, les chantiers seront finis fin mars 2014.

- ❖ 2014 : puits 45m de profondeur + latrines à l'école à Baragnagolé
14 283 € + 2 196 € = 16 479 €

Commentaire [J10]: Perspectives 2014

En cours puits : ??? € (nous attendons les factures) = 10 500 (virement du 18/11/2013) + 2 500 (virement du 22/01/2014) + 30€ (30€ de frais par virement)

Puits de Tendely, corps du puits achevé, nappe atteinte ; objectif : achèvement margelle, enceinte, potence,... fin février 2014

Changement de site : l'ancien puits de Tendely s'effondrait, en conséquence il a été décidé de modifier la programmation. Attention, il s'agit d'un creusement tout près de l'ancien et non d'une réhabilitation.

En cours latrines : ??? € = 2 200 (virement du 22/01/2014) + 0 € (30€ de frais par virement)

1 bloc de 2 latrines à TEMEGOLO, en complément de celles achevées le 14/01/2014 et 1 bloc de 2 latrines à BARAGNAGOLE en complément de celles achevées le 06/01/2014

- ❖ 2015 : puits 45m de profondeur sur terrain composé de roche dure + latrines à l'école à Timessogou
14 983 € + 2 196 € = 17 179 €

Annexes N°3 comptables :

➤ Bilan Exercice 2013: AG du 23/03/2014

RECETTES	
Cotisations:	795,00 €
Dons	165,00 €
Don exceptionnel:	10 000,00 €
Ventes opération brioches (bénéfice net réel 4715)	6 235,83 €
Ventes d'objets 'art dogon' (An Ka Willi: Rambouillet 925,86€)	925,86 €
Animations (participation spectacles,...):	0,00 €
Marchés de Noël 2012 sur cpt 2013 (Chevreuse+232 Vivonne)+divers	492,00 €
March. Noël ou autres (Rocheffort (47+159=206€))(346€ Montfort)	552,00 €
Vide-grenier (St Hilarion 270,70€ +Sonchamp 351,80€)	622,50 €
Opération 'jus de pomme' (196 + 100 +190 relevé 2014)	486,00 €
Défraiements frais d'intervention (Lycée j .Monnet 100€)	100,00 €
subvention Conseil Général (1j d'animation)	0,00 €

Micro-dons (opération oct 2013)	1 618,00 €
Subv Conseil Général 2012 versée en 2013	3 507,00 €
Subv Conseil Général 2013 (1ère tranche nouvelle convention)	6 614,00 €
An Ka Willi (subv CG 9 684€ + parts assos 1 975€)	11 659,50 €
tracts brioches (voir dépenses An Ka Willi)	223,40 €
Interêts	80,89 €
Divers:	0,00 €
Total:	44 076,98 €

DEPENSES	
Achat denrée opération 'brioches'	1 416,70 €
Affiches opérations 'brioches'	90,90 €
Tracts opération 'brioches' voir dépenses An Ka Willi	
Achat objets artisanaux (vir. 500) (vir.300)	800,00 €
Inscription Sonchamp	22,00 €
Participat. partielles frais + loc. camion (don de JL et B) (relevé 2014)	400,00 €
journée d'animation dûe au Conseil Général	0,00 €
Achat de médic. en métropole pour expédition:(Suzane)	84,85 €
Vir. pour achat médic. Sur place (1500 sur 3 sites)(1500 sur 3 sites)	3 000,00 €
Frais d'envois colis (médic. Et autres)	0,00 €

Vir./ achat urgence 'aide alimentaire,...):	0,00 €
Vir. puits (hors projet CG) Baragnagolé (vir. 2000 janv)	2 000,00 €
Vir. puits Guidorou (projet CG)(vir. 8000 en janv 2013)(2250 en avril)	10 250,00 €
Vir. Latrines Temegolo Baragnagolé (projet CG) (virement nov)	2 100,00 €
Vir. Début chantier suivant (2ème tranche CG Tendely) et complément Guidourou	8 900,00 €
Dépenses globales proramme An Ka Willi (dt 383,33 ch. Non déposés BINKAD)	9 926,97 €
reversements assos (relevé 2014)	1 782,22 €
Voyage correspondant malien (vir. Mai 2013)	1 000,00 €
Changement billet avion (107)+ timbre fiscal (30)	137,00 €
Assurance MAIF (105,94) + Assurance Robert 79	184,94 €
Frais de gestion (compte, timbre,..) (7*26) +39,4 timbr +(16) erreurs vers	237,40 €
Divers: (présentoir, carte photos) kakémono 2*70	
Nouveau compte Mali-Médicaments à Koro (vir.200 oct 2013)	200,00 €
Téléphone (sept ->4 déc appels étrangers Dominique) relevé 2014	174,00 €
Total:	42 706,98 €

Résultat excédentaire exercice 2013: 1 370,00 €

virement 12/01/2013: 2000 Baragnogolé fin chantier + 8000 début Guidorou (projet CG) + latrines Temegolo (projet CG) = 10000€

virement 08/04/2013: 2250 Guidourou fin chantier frais dyamite + 1500 dispensaires + 500 objets d'art = 4250€

Conseil Général: 3 puits + 3 implantations de 4 latrines: cout total: 47 744 €

subventionné à 35% soit: 17 035 €

en 3 tranches (40%, 40%, 20%) soit 6614€ + 6614€ + 3807€

en vert virement voyage officiel correspondant malien 18 mai 2013 1000€

Versement effectué pour l'achat d'objets le 12 Septembre 2013 : 300 euros.

ouverture compte au Mali Représentant Robert 200€ + frais de virement

virement 9/11/2013: 2100 latrines Temegolo + 8900 puits 2ème tranche CG sur 2014=11 000€

virement en décembre pour les trois dispensaires 500 € chacun soit 1500 €

Annexes comptables :

➤ Budget 2014: AG du 23/03/2014

RECETTES	
Cotisations:	650,00 €
Dons	150,00 €
Don exceptionnel:	10 000,00 €
Ventes opération brioches (bénéfice net 4500)	6 000,00 €

Ventes d'objets 'art dogon'	500,00 €
Animations (participation spectacles,...):	0,00 €
Marchés de Noël	500,00 €
Vide-grenier (St Hilarion ...€ +Sonchamp ...)	500,00 €
Opération 'jus de pomme'	600,00 €
Défraiements frais d'intervention établissements scolaires	0,00 €
subvention Conseil Général (1j d'animation)	500,00 €
Micro-dons (opération oct 2014)	1 500,00 €
Arrondi sur salaire	0,00 €
Subv Conseil Général 2014 (2ème tranche nouvelle convention)	6 614,00 €
Agence française développement	0,00 €
Intérêts	70,00 €
Divers:	0,00 €
Total:	27 584,00 €

DEPENSES	
Achat denrée opération 'brioches'	1 500,00 €
Affiches opérations'brioches'	100,00 €
Tracts opération 'brioches'	120,00 €
Achat objets artisanaux (vir. 500 le 21/01)	500,00 €
Participat. partielles frais + loc. camion (don de JL et B)	400,00 €

journée d'animation dûe au Conseil Général	500,00 €
Achat de médic. en métropole pour expédition:	5 000,00 €
Vir. pour achat médic. Sur place (1500 sur 3 sites)	3 000,00 €
Frais d'envois colis (médic. Et autres)	500,00 €
Vir./ achat urgence 'aide alimentaire,...):	500,00 €
Vir. puits (hors projet CG)	0,00 €
Vir. puits Tendely (2300 le 21/01/2014) (déjà versé 8900 en novembre 2013)	2 300,00 €
Vir. Latrines Temegolo baragnogolé compl (projet CG) (vir 21/01/2014)	2 200,00 €
Vir. Début chantier suivant (3ème tranche CG 2015 virement automne 2014)	10 000,00 €
Assurance MAIF 2014	110,00 €
Frais de gestion (compte, timbre,..) (30)	150,00 €
Divers: (présentoir, carte photos, tirage plaquette,..)	150,00 €
Compte Mali-Médicaments à Koro frais gestion	100,00 €
Téléphone (dédommagements partiels appels étrangers Dominique Jean-Claude)	350,00 €
Impondérables - divers	104,00 €
Total:	27 584,00 €

Prévision Résultat exercice 2014 en équilibre: 0,00 €

virement 21/01/2014: 2 200 Baragnogolé Temegolo complément blocs Latrines CG 2^{ème} tranche 2014 + 2 300 fin Tendely projet CG 2014 2^{ème} tranche + dispensaires 1 500 + 500 objets = 6 500 €

➤ La Charte **lyvelinoise**

Commentaire [J11]: Mise en œuvre conforme

Quelques ajustements améliorant l'application dans les faits des principes : 2, 5, 11

Principe 1 – CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT	
Qui est le partenaire local qui sera en charge de mettre en œuvre ou superviser le projet ?	Notre correspondant local Ansama Robert Togo, 1 ^{er} Adjoint au Maire de la commune de Pel-Maoudé, comptable de la Paroisse Notre Dame du Rosaire de Pel, adhérent de l'association Mali-Médicaments.
Votre projet relève-t-il des compétences de l'Etat ?	Non
Votre projet relève-t-il d'une compétence des collectivités locales ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui Approvisionnement en eau dévolu aux communes et en conséquence de la responsabilité du Chef du village pour l'octroi du lieu d'implantation. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui

	Accords de la commune, du Chef du village et du directeur de l'école primaire publique ou privé suivant le village voire du curé de la paroisse Notre Dame du Rosaire de Pel.
Avez-vous déjà mis en œuvre des projets sur ce territoire et/ou avec les partenaires impliqués dans le projet que vous présentez ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui Travail en partenariat depuis plus de 15 ans avec les mêmes institutions. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Nouveau projet mais mêmes acteurs.

Principe 2 – CLARIFIER LE BESOIN	
Quel est le besoin auquel votre projet répond ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Besoin vital pour l'homme et pour son bétail. Une eau de qualité garantit une meilleure santé, moins de dysenterie, de parasitose, de dermatose,... Elle améliore aussi considérablement la qualité de la vie qui n'est plus alors simplement de la survie. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Créer des conditions de salubrité et une plus grande intégration scolaire notamment au niveau des filles.
Qui en seront les bénéficiaires directs ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Soit environ 5500 bénéficiaires sous 3 ans avec leur cheptel, bien primordial pour eux. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Soit environ 429 écoliers à la fin de la période triennale d'exécution du projet, le personnel de l'établissement et les proches voisins du site.
Qui l'a identifié, et comment ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » En 1994, le Docteur Baboua Traoré, un membre très ancien de Mali-Médicaments a attiré notre attention sur la consommation par la population d'eau souillée et les contraintes de marche multi journalières auxquelles doivent se soumettre notamment les femmes dans le but d'assurer un approvisionnement quotidien en eau potable à partir du puits le plus proche. Depuis, nous avons créé l'activité 'puits' et mis au point notre savoir-faire en ce domaine. La détermination des priorités est définie conjointement par la municipalité qui l'acte dans le PDC (<i>Plan Développement Communal</i>) et par la paroisse. Notre référent en est le coordinateur. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Au cours de notre voyage de novembre 2009, notre référent a évoqué cette problématique lors de nos visites aux écoles de Pel-Maoudé. En 2010, la municipalité, lors de la rénovation de certains locaux communaux a programmé la construction de latrines. Constatant leur utilité, elle en a équipé l'école publique en 2011 (<i>cf photo jointe</i>). Les villageois et les chefs de village aux alentours ont du coup formulé des demandes plus pressantes pour que les écoles placées sous leurs juridictions puissent à leur tour en bénéficier.

Commentaire [J12]: Ajustement au programme initial en séparant les commodités « filles » de celles des « garçons »

	En 2012, en Assemblée Générale les membres de Mali-Médicaments ont adopté le principe de cette nouvelle activité qui contribue à l'amélioration sanitaire, souci principal de notre association, Mali-médicaments.
Ce besoin a-t-il été confirmé en retour par les bénéficiaires directs, et si oui, de quelle manière ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Oui, le recensement des demandes de création ou de rénovation se situe autour de 90 projets. Depuis 2010, Mali-Médicaments est le seul acteur sur tout le secteur. Nos ouvrages sont réputés pour être pérennes, opérationnels et pratiques.</p> <p>D'autre part lors de notre dernière visite, l'infirmier du dispensaire a confirmé l'impact positif sur la santé de l'utilisation d'une eau de qualité : moins de dysenterie, de parasitoses, de dermatoses et de conjonctivite,...</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Oui : voir ci-dessus.</p> <p>Par ailleurs, ce besoin est le résultat d'une nouvelle phase d'appropriation des règles sanitaires.</p>

Principe 3 – PROPOSER UN SERVICE	
Veuillez préciser en quoi votre projet répond au besoin identifié	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Le puits réalisé chaque année permettra, à tout moment, le puisage d'une eau de qualité, à proximité du lieu de vie, en quantité suffisante pour l'ensemble de la population et son cheptel. L'ouvrage et ses aménagements annexes permettront aussi d'optimiser la salubrité et de diminuer les sources de contagion de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Voir ci-dessus.</p>
Veuillez formuler en une phrase le service qui sera apporté aux bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Voir ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Ce lieu d'aisance permettra à chacun d'effectuer ses besoins naturels en respectant son intimité, dans des conditions sanitaires satisfaisantes sur son lieu de scolarisation.</p>
Quelles sont les infrastructures qui seront construites dans le cadre du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Un puits chaque année avec ses aménagements annexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Un bloc de 4 latrines avec collecteur curé chaque année.</p>
Comment et par qui ces infrastructures seront-elles gérées ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Par les villageois eux-mêmes sous la responsabilité des anciens et du Chef du village. (Pas de maintenance)</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Entretien courant : par les enfants ('groupe de responsabilités' effectuant les tâches désignées par le maître), sous la responsabilité du Comité de Gestion de l'école et du Directeur.</p> <p>L'entretien du gros œuvre incombera aux villageois ainsi que le curage, une fois par an à l'approche de l'hivernage.</p>
Les coûts de gestion sont-ils clairement identifiés et estimés ? Quel est cette estimation (en moyenne annuelle) ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Aucun coût, pas de maintenance.</p> <p>Par les villageois, à moyen terme, pour le remplacement des demi-couvercles métalliques et des portillons, voire du portique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Par les mamans en charge de l'école et le Directeur, système de solidarité au sein de leur communauté via le Comité de Gestion.</p>

	L'entretien du crépi incombera aux villageois ainsi que le remplacement des portes métalliques sous une dizaine d'années.
Comment et par qui ces coûts de gestion seront-ils financés ?	Voir ci-dessus

Principe 4 – ADAPTER LA REPONSE

Les infrastructures que vous mettez en place étaient-elles les seules options possibles pour rendre le service proposé ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Oui</p> <p>Une autre technique a été utilisée par une ONG allemande, forage et système de pompe à mains. L'installation s'est ensablée très vite et est non fonctionnelle, de plus coût nettement plus élevé (appel à professionnel avec équipement adéquat, recherche géologique et sondage,...) Notre technique emploie la main d'œuvre locale y compris au niveau des villageois concernés seuls les matériaux rentrent dans le coût.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Oui</p> <p>Tests positifs réalisés en grandeur nature et sur place.</p>
Les infrastructures ou les modalités de fonctionnement du service font-elles appel à des compétences techniques disponibles localement ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Oui</p> <p>Le sourcier assurant le rôle aussi de chef de chantier, notre référent coordinateur comptable, et nos formateurs : équipe bien rodée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Oui</p> <p>Nous retrouvons une partie des membres de l'équipe citée ci-dessus.</p>
Le coût de fonctionnement du service proposé est-il selon vous abordable pour ceux qui seront amenés à le prendre en charge ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>Oui, pas de frais de fonctionnement (voir ci-dessus)</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Oui, pas de frais de fonctionnement (voir ci-dessus). Tests positifs réalisés en grandeur nature et sur place.</p>

Principe 5 – PARTAGER LES RESPONSABILITES

Une convention est-elle signée entre votre organisation et votre partenaire principal ?	<p>Non Tradition orale, parole donnée</p> <p>Fonctionne ainsi depuis 1994, année où nous avons débuté notre participation à des créations de puits en tant que financeur secondaire. Depuis 2000, nous sommes les seuls acteurs dans ce domaine sur le terrain et en conséquence nous sommes devenus le financeur unique.</p> <p>En contrepartie, nos partenaires doivent nous fournir les pièces comptables et nous rendre compte des réalisations notamment sous forme de photos envoyées par e-mail depuis Sévaré.</p> <p>Nous vérifions, évaluons les ouvrages et les services rendus lors de nos séjours.</p>
Pouvez-vous énumérer les fonctions attribuées à votre partenaire dans la gestion du projet ?	<p>Il instruit, coordonne le projet, recherche les autorisations, passe les engagements moraux au-près des différents interlocuteurs et décideurs. Il veille à obtenir la participation des villageois pour la main d'œuvre et les repas des ouvriers, les concessions de terrain, les accords des directeurs.</p> <p>Il surveille le chantier.</p> <p>Il effectue les opérations comptables sur place.</p> <p>En tant que 1^{er} Adjoint au Maire, il contracte les assurances.</p>
Si votre projet implique	Non

Commentaire [J13]: Mise en place depuis le 15/11/2013 d'un compte séparé et indépendant de la comptabilité de la paroisse de Pel-Maoudé. Par ailleurs mise en place d'un dispositif via internet pour suivre toutes les opérations comptables sur place, leur nature et en temps réel.

Commentaire [J14]: Mandataire du nouveau compte sous tutelle du trésorier et du Président de Mali-Médicaments en France. Fait acté dans les nouveaux statuts soumis à approbation à l'Assemblée Générale du 23 mars 2014

une mise à disposition de personnel par des tiers, une convention ou un accord explicite ont-ils été formalisés ?	Entente orale, tradition africaine
Si une contribution ou un prix doit être acquitté par les bénéficiaires lorsqu'ils utilisent le service, sont-ils bien informés de cet engagement ?	Sans objet
D'autres conventions ont-elles été signées, en particulier avec des organismes d'appui ou d'accompagnement ?	Non

Principe 6 – S'APPUYER SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Votre organisation dispose-t-elle des compétences spécifiques pour la conception et le suivi de ce projet ?	De par leurs pratiques professionnelles, un certain nombre de membres de l'Association a la compétence et l'habitude de conduire de tels projets tant au niveau financier qu'au niveau conception et réalisation d'ouvrages. Certains de nos membres ont les compétences requises au niveau sanitaire, des infirmières, une pharmacienne et un docteur.
Votre partenaire sur le terrain dispose-t-il des compétences spécifiques pour la conception et le suivi de ce projet ?	Nos partenaires ont acquis au cours des années un réel savoir-faire en ce domaine et par ailleurs, notre référent est titulaire d'un BTS comptable, et le sourcier est technicien. Au quotidien, du fait de leur métier respectif ou de leur responsabilité en tant qu'élu, ils assument des missions analogues.
Des actions de formation sont-elles prévues dans le coût du projet, et si oui, qui en seront les bénéficiaires ?	Non Cependant, à noter, notre référent à titre individuel a financé en 2010 et 2011 une formation diplômante complémentaire de comptable à Sévaré.
Des charges de suivi sur le terrain par votre partenaire sont-elles incluses dans le coût du projet ?	Non
Des actions de sensibilisation à destination des bénéficiaires directs sont-elles incluses dans le coût du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : formation, sensibilisation des villageois notamment de la communauté des femmes aux questions de propreté, d'hygiène et aux règles d'utilisation par un de nos correspondants sur place, rattaché à la paroisse. • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : dispense d'un enseignement et d'une sensibilisation à une bonne hygiène personnelle en synergie avec les comités de gestion des écoles et les mamans

Principe 7 – RESPECTER LES AUTORITES

Si les compétences de l'Etat ou d'une	Oui Elaboration en commun des projets
---------------------------------------	--

collectivité locale sont concernées par le projet, ces acteurs ont-ils été informés du projet et ont-ils donné leur accord ?	Notre référent principal est 1 ^{er} Adjoint au Maire et chargé des relations avec les chefs de village.
Votre projet s'inscrit-il dans les plans de développement officiels validés par les autorités ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : PDC : Plan Développement Communal <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : Tant au niveau commune que structure école
Si des autorités locales élues administrent le territoire sur lequel vous intervenez, comment sont-elles associées à la conception et au déroulement du projet ?	<i>Voir ci-dessus</i>

Principe 8 – SAVOIR INNOVER

Votre projet a-t-il pour objectif de modifier les comportements des populations en leur transmettant des connaissances nouvelles ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : au niveau sanitaire <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Oui : au niveau hygiène et environnemental
Votre projet a-t-il recours à des technologies innovantes, dans son contexte ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Non <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » Non : cependant structure encore peu développée localement
Votre projet a-t-il recours à des innovations organisationnelles ou financières, dans son contexte ?	Non
Votre projet intègre-t-il spécifiquement des mesures d'atténuation de son impact environnemental ?	<i>Sans objet</i>

Principe 9 – RENFORCER L'IMPACT LOCAL

Une action de communication à destination de la population locale est-elle prévue, et si oui, sous quelle forme et à quel moment ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » Oui : <ul style="list-style-type: none"> - Au cours de l'étude de faisabilité, notamment pour obtenir la concession du terrain, la participation des villageois à la main d'œuvre (<i>conseil des anciens sous le tougouna</i>), la participation des femmes à la préparation des repas afin de nourrir les ouvriers pendant la durée du chantier (<i>conseil des femmes</i>) - A la cérémonie d'inauguration du chantier - Au moment de la formation des utilisateurs
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - A la cérémonie officielle d'inauguration - • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>OUI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au cours de l'étude de faisabilité, de l'obtention des accords nécessaires à l'adhésion du Comité de Gestion des écoles au projet, à la participation des villageois. - Au moment de la formation - A la cérémonie officielle d'inauguration
Allez-vous privilégier les prestataires et fournisseurs localisés à proximité de votre projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>OUI pour le Technicien puits et son équipe, pour le forgeron NON pour l'achat des matériaux, variable en fonction des prix, des possibilités d'acheminement et de disponibilité des matériaux, notamment depuis 2012 du fait de la situation politique du pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires » <p>Idem</p>
Si votre projet repose sur la vente de produits ou services, les clients locaux potentiels sont-ils informés du projet et ont-ils pu donner leur avis ?	<i>Sans objet</i>
Si votre projet comprend la construction de nouvelles infrastructures, le voisinage a-t-il été informé du projet et a-t-il pu donner son avis ?	OUI <i>Voir ci-dessus</i>
Ces infrastructures font-elles l'objet d'une recherche architecturale particulière ?	Non, avant tout fonctionnelles, cependant du fait du crépi réalisé avec le sable local comme base, elles se fondent dans le paysage.

Principe 10 –REUNIR LES CONDITIONS PREALABLES

Des contreparties, financières ou en nature, sont-elles attendues de la part de vos partenaires ou des bénéficiaires pour l'investissement de démarrage ?	NON Cependant l'Association débloque des fonds en avance de trésorerie afin d'acheter les matériaux nécessaires au démarrage du chantier de manière à les enchaîner (moins de gaspillage, de matériaux perdus, de frais d'installation et d'acheminement,...).
Les autorisations administratives nécessaires ont-elles été obtenues ?	OUI <i>Voir ci-dessus</i>
Envisagez-vous de mettre en place une phase pilote avant de vous engager de	<ul style="list-style-type: none"> • « De l'eau de qualité... » <p>NON, savoir-faire bien rodé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • « ... et des latrines pour de meilleures conditions sanitaires »

manière plus importante ?	NON, cependant l'expérience municipale et l'implantation sur l'école publique de Pel nous a servi en effet de modèle.
---------------------------	---

Principe 11 –GERER AVEC RIGUEUR

Une comptabilité spécifique pour le projet est-elle mise en place ?	OUI, registre tenu à jour sur place par notre référent tant au niveau des pièces pour notre propre exercice financier où chaque poste de dépense et recette est référencé que de la comptabilité de la Paroisse de Pel en chapitre spécial.
Avez-vous mis au point avec votre partenaire une procédure d'archivage des justificatifs de dépense ?	OUI : archives des deux côtés et exercices financiers.
Quelles sont les procédures de mise en concurrence qui seront mises en place pour les achats et les travaux ?	Sans objet
Selon quelles modalités votre partenaire sur le terrain doit-il vous rendre compte de son action et de l'avancement du projet ?	Il doit fournir les pièces comptables, les plans, les photos prises au cours du chantier et des regroupements (cérémonie, vie du site,...)
Le propriétaire des infrastructures est-il clairement identifié ? Ses titres de propriété ont-ils un caractère légal ?	OUI Voir ci-dessus
Si votre organisation procède elle-même aux achats ou aux travaux, des conventions de dons au(x) partenaire(s) sur le terrain seront-elles signées ?	Sans objet

Commentaire [J15]: Depuis le 15/11/2013 double comptabilité, les mouvements sur le nouveau compte nous étant transmis le jour même, les relevés mensuels envoyés par e-mail par ECOBANK
Règlement des factures essentiellement par chèques dorénavant et non par liquide, traçabilité améliorée.

Principe 12 –VALIDER LA PERENNITE

Pour les investissements, un amortissement comptable est-il mis en place par le propriétaire ?	NON Sans objet
Prévoyez-vous d'évaluer ou de faire évaluer le projet à son échéance, et si oui, de quelle manière ?	OUI Voir ci-dessus
Votre organisation prévoit-elle de continuer à travailler	OUI, secteur cible de nos interventions dans ces domaines.

sur ce territoire et/ou avec ces partenaires à l'issue de ce projet ?	
---	--

➤ Contribution aux Objectifs du millénaire pour le développement :

Commentaire [J16]: Conforme à ce qui était projeté

8 OMD	21 cibles	0	1	2	3	Justification
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<i>Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour</i>	0				
	<i>Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif</i>		1			Un puits au niveau local permet de dégager davantage de temps consacré à la famille, aux travaux des champs et à des productions locales.
	<i>Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim</i>					Si on englobe le problème de la soif dans le concept 'faim'
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	<i>Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</i>			2		Oui pour le volet puits : dans certains villages, les enfants sont souvent mobilisés pour le puisage, notamment si le tirage demande l'emploi d'ânes au niveau de la tractation de la corde ou pour se rendre avec les mamans sur des sites éloignés. Un puits local libère de ces obligations. Oui pour le volet latrines, devrait permettre une meilleure assiduité et continuité hebdomadaire de la journée de cours, une scolarité accrue des filles.
3. Promouvoir l'égalité des sexes	<i>Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires et à tous les niveaux de l'enseignement</i>			2		OUI pour les deux volets permet un meilleur accès au savoir. De plus l'installation de latrines scolaires améliore considérablement l'intimité des filles.
4. Réduire la mortalité infantile	<i>Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</i>				3	Les deux volets permettent une nette amélioration sanitaire par contre difficilement chiffrable pour l'évolution du taux de mortalité.
5. Améliorer la santé maternelle	<i>Réduire de 3/4 le taux de mortalité maternelle</i>			2		idem
	<i>Rendre universel l'accès à la médecine procréative</i>	0				
6. Lutter contre les grandes pandémies	<i>Stopper la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle</i>	0				
	<i>Assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/Sida</i>	0				
	<i>Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la</i>				3	OUI notamment les dysenteries, parasitoses telle que la bilharziose, les amibes, les conjonctivites,...

Commentaire [J17]: Ajustement de la réalisation en séparant les WC filles de des WC garçons

	tendance actuelle				
7. Assurer un environnement durable	<i>Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance à la déperdition des ressources</i>	0			
	<i>Réduire la perte de la biodiversité et atteindre une diminution significative du taux de perte</i>	0			
	<i>Réduire de moitié le taux de la population qui n'a pas accès à l'eau potable ni à des services d'assainissement</i>			3	Objectif principal des deux volets concernés
	<i>Réussir à améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</i>			2	Accès à l'eau, pas encore individuel mais à proximité raisonnable, accès à des toilettes
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<i>Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert</i>	0			
	<i>S'attaquer aux besoins particuliers des PMA</i>	0			
	<i>Répondre aux besoins particuliers de pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement</i>	0			
	<i>Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement</i>	0			
	<i>En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables</i>				Autre activité principale de Mali-Médicaments mais objectif non concerné par le projet déposé
	<i>Faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies soient accordés à tous</i>	0			

✚ Pièce supplémentaire : Changement de Président et de siège social



Le 12/01/2014

Association Loi 1901 MALI-Médicaments

A

Bureau des relations avec les collectivités locales et de la réglementation,

Sous-préfecture de Rambouillet

Objet : Changement de Président et de siège social

Association concernée : Mali-Médicaments JO le 17/01/1976 p 503 déclarations le 16/12/1975

Madame / Monsieur,

Par la présente, nous vous informons du changement de Président au sein de l'association et ce après convocation des membres du Conseil d'Administration avec mention à l'ordre du jour de la démission des fonctions de Présidente de Mme Claire ROTTIER, d'appel à candidature et d'élection le 12 janvier 2014 à 14h30 au siège social, conformément à l'article 8 de ses statuts.

A l'unanimité des membres du Conseil d'administration tous présents, Monsieur Jean-Claude BEUF a été élu.

Unanimentement il a été décidé de nommer Claire ROTTIER, Présidente d'honneur et de changer pour des raisons pratiques le siège social, en application de l'article 3 des statuts. L'adresse sera dorénavant chez Monsieur Jean-Claude BEUF au 187 route de Rambouillet – St Antoine- 78 125 SAINT HILARION.

Dans l'attente du récépissé de déclaration, veuillez agréer Madame / Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

Montfort l'Amaury, le 12/01/2014

Pour Mali-Médicaments, Le secrétaire de séance

Pièces jointes :

- Copie pièce d'identité nouveau Président
- Justificatif domicile
- Ordre du jour
- CR délibération du Conseil d'Administration du 12/01/2014

Siège social : Chez M Jean-Claude BEUF

187 route de Rambouillet – 78 125 SAINT HILARION

- Contacts : M Dominique VERRIEN
Vice-Président
01 30 41 09 27 - 06 17 10 44 68
Dominique.verrien@wanadoo.fr
- M Jean- Claude BEUF
Président
01 34 83 53 01 - 06 12 03 32 29
Jc.beuf@wanadoo.fr
Site : <http://www.mali-medicaments.org>